

Sujet : BOULET Régine demande : Port Heraclea Cavalaire
Date : Sun, 25 Nov 2018 17:01:43 +0100
De : Régine BOULET

Montant des travaux 31M€, exorbitant, et qui sera certainement dépassé, et qui va payer ?

La passe unique, problème de sécurité important, encombrement, danger de collisions et possibilité d'accidents devant la Station d'avitaillement.

Renouvellement des eaux du bassin qui devrait se faire par turbines électriques qui seront difficiles à entretenir et peu écologiques.

Le centre d'animation du port où se trouve la majorité des commerces, n'est pas très sécurisé déjà dénoncé par le Préfet et le Capitaine des Pompiers (incendies en 2017 et 2018) commerces et bateaux incendiés, vol sur le bateau de la SNSM, il est inutile de reproduire les mêmes erreurs.

La nouvelle Maison de la Mer, Azureva qui doit abriter l'office du tourisme, un musée, un parking, et l'écèlement de l'actuelle maison de la mer, ne doivent pas être payés par les garanties d'usage, car non dédiés à l'animation portuaire. Il y a un transfert de dépenses.

Budget inchangé au fil des changements du projet (avec ou sans destruction du Quai Marc Pajot). Quai 1.3M€ pour la démolition partielle en phase 2. Pas de budget en phase 3 qui devrait représenter 4M€

La démolition totale du Quai Marc Pajot est-elle possible ? Enrochement et ancienne cuve de carburant. Dans ce cas, à quel coût ? (Il n'est pas présenté, dans l'enquête, de résultat de forage d'étude des sous-sols sur ce quai). Le quai Marc Pajot protège par vent EST les bateaux du port public et inversement par vent OUEST les bateaux du port privé.

Zone 4 : 2,6M€ Cette zone n'est pas dans le domaine portuaire. Au total 8,4M€ pour des bâtiments, qui devraient pour la plupart relever du budget général de la Mairie. Un projet alternatif est-il possible ? (OUI)

Nous n'avons pas trouvé d'Etude d'impact pour la Navigation

Les charges annuelles ont augmenté en 2018 de 60%, non justifiées et sans service supplémentaire.

La redevance domaniale versée à la Mairie par la SPL, sera de 640.000€ avec une partie fixe et une partie variable, alors qu'elle était de de 85.000€ pour le port privé et nulle pour le port public car il était en régie. Cette redevance sera alimentée par les charges annuelles (+60% en 2018). Quelle justification juridique à cette augmentation.

NOMINATION de 14 administrateurs dont le Maire PDG de la SPL pour gérer et surveiller la SPL. Ils se sont votés des rémunérations (du temps de la Régie pas de rémunération pour le même travail). L'augmentation de 60% des charges n'est pas justifiée de façon comptable. Nous avons aussi connu la SEMICAM à qui a été confiée la gestion lors de la réalisation du port public (qui a épongé la dette ??)

La Capitainerie actuelle doit garder sa fonction d'une part, elle a été modernisée récemment pour un coût de 800.000€, d'autre part sa situation stratégique est idéale pour les agents portuaires. La nouvelle Capitainerie prévue sera loin des entrées, très chère. La détruire et la reconstruire nous paraît inconcevable et un non-sens économique

La rampe de mise à l'eau actuelle est large, 4 bateaux peuvent être mis à l'eau en même temps, elle est aussi gratuite et non dangereuse comme on le laisse entendre. La remplacer par une plus petite ne nous semble pas opportun et va créer des problèmes. Les zones de manœuvres se trouvent diminuer et par voie de conséquences, lors de la période estivale il y aura encombrement et surtout risques de manœuvres dangereuses.

Conclusion.

On demande aux plaisanciers de payer et d'approuver un projet pharaonique qui est négatif pour la pratique de la plaisance.

Comment ont-ils pu déterminer le coût du projet Ecobléu sans appel d'offre auprès d'entreprises ?

Profil : particulier

Nom : BOULET

Prénom : Régine